

**ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS
AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(données comptables – exercice 2023)**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1°-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2023.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1° - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2023 (art. R 3131-4 1° -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1° - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1° - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2024

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET



PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.
- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2023 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2023, il est appliqué un pourcentage de 4.8 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2023. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *
*

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2023

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2023, l'affectation des frais de structure correspond à 8,96% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

2023

DA_130104-Salon-de-Provence Emperi

Société	Loi Amortissement	Sous Classe	Compte Valeur Brute	No IMMO	Désignation	Catégorie	Date de Mise en service	Valeur Brute au 31/12/2023	CUMUL AMORT A FIN 2023	VNC A FIN 2023
SOC_10595-INDIGO PARK	COMPTA	REPRISE	215400	IMM0000450	1 TONDEUSE+DEBROUSSAILLEUSE/TAILLE HAIE	OU2-ND-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	01/02/22	1 114	-1 114	0
	COMPTA	REPRISE	215400	IMM0000864	Libert T30004	OU4-CO-MATERIEL ECONOMIE D'ENERGIE	01/06/22	4 398	-4 398	0
	COMPTA	REPRISE	215400	IMM0001032	Antenne LiberT T30004 130104	OU4-CO-MATERIEL ECONOMIE D'ENERGIE	01/09/22	4 398	-4 398	0
	COMPTA	RETOUR	205400	IMM0001738	T30040 Cyber sécurité	LO5-ND-LOGICIELS plus de 5000 Euros (7 ans)	01/01/23	360	-360	0
	COMPTA	REPRISE	215400	IMM0002377	REFACT CHANG. MOTEUR TRACTION MATERIEL NETTOYAG	OU2-AU-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	01/04/23	1 664	-1 333	331
	COMPTA	REPRISE	215400	IMM0002561	BIEN DE REPRISE Achat autolaveuse B175R	OU2-CO-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	01/09/23	19 990	-11 684	8 306
	COMPTA	REPRISE	218340	IN14520066	ACCESSOIRES MODEM,IMPRIMANTE..	IN1-ND-MATERIEL INFORMATIQUE moins de 3000 Euros	06/08/02	599	-599	0
	COMPTA	REPRISE	218340	IN14520067	PC MISE EN PLACE LOGICIEL GARI	IN1-ND-MATERIEL INFORMATIQUE moins de 3000 Euros	08/08/02	1 308	-1 308	0
	COMPTA	REPRISE	218400	MO16430360	ENSEMBLE MOBILIER DE BUREAU	MO1-ND-MOBILIER DE BUREAU ET MAGASIN plus de 1000 € N	01/07/14	2 912	-2 912	-0
	COMPTA	REPRISE	218400	MO16430418	PHOTOCOPIEUR BIZHUB C258	MO1-ND-MOBILIER DE BUREAU ET MAGASIN plus de 1000 € N	29/03/18	1 826	-1 169	657
	COMPTA	REPRISE	215400	OU14520004	KARCHER	OU2-ND-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	08/01/01	746	-746	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU14520009	ASPIRATEUR	OU2-ND-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	08/01/01	464	-464	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU24520060	AUTOLAVEUSE	OU2-ND-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	02/01/02	8 583	-8 583	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU24520085	AUTOLAVEUSE BR 1000	OU2-ND-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	31/08/06	14 990	-14 990	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU24520098	TRIEUSE DE PIECES	OU2-ND-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	28/01/08	2 850	-2 850	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU26430465	AUTOLAVEUSE 5680	OU2-ND-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	14/07/15	13 089	-13 089	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU44520002	1 BALISE LIBER-T ACS Q	OU4-ND-MATERIEL ECONOMIE D'ENERGIE	30/06/08	9 788	-9 788	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU46430428	2 BALISES LIBERT	OU4-ND-MATERIEL ECONOMIE D'ENERGIE	01/01/18	5 900	-3 541	2 359
	COMPTA	REPRISE	215400	OU56430632	MATERIEL SAE BOX AXISAT+IHM	OU5-ND-MATERIEL SAE	28/04/17	21 435	-14 315	7 120
	COMPTA	REPRISE	215400	OU66430065	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	OU6-ND-RESEAU TATA	07/03/12	3 436	-3 436	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU66430857	MATERIEL TATA 2016 DA 130104	OU6-ND-RESEAU TATA	01/01/16	2 711	-2 711	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU76430037	FIBRE OPTIQUE	OU7-ND-GTC - GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE	06/09/19	1 190	-514	676
	COMPTA	REPRISE	215410	REP4520045	GROUPE ELECTROGENE HX4000	OU1-ND-PETIT MATERIEL ET OUTILAGE	30/04/98	800	-800	0
	COMPTA	REPRISE	215400	REP4520345	AUTOLAVEUSE DUO 500BS	OU2-ND-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	30/01/92	6 093	-6 093	0
Sous Total Biens de reprise								130 644	-111 195	19 449
SOC_15456-SAPM	COMPTA	RETOUR	222300	AM14530004	TRAVAUX AMENAGT LOCAL EMPERI	AME-CO-AMENAGEMENTS	12/10/06	8 750	-8 750	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM14530005	TRAVAUX AMENAGT BUREAU EMPERI	AME-CO-AMENAGEMENTS	30/09/06	2 095	-2 095	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM14530013	BAIES INFORMATIQUE LOCAL ACCUEIL	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/11/14	1 685	-1 685	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM14530014	MACONNERIE/METTALLERIE	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/11/14	75 311	-75 064	247
	COMPTA	RETOUR	222300	AM14530015	FRABRICATION MAINS COURANTES	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/12/14	8 722	-8 694	29
	COMPTA	RETOUR	222300	AM14530016	AMENAGEMENT ACCUEIL ET LOCAUX PERSONNEL	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/12/14	5 648	-5 630	18
	COMPTA	RETOUR	222300	AM14530018	FOURNIT ET POSE TOLE PLANE GALVARISEE	AME-CO-AMENAGEMENTS	14/07/15	1 350	-1 350	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM14530019	130104 AMENAGEMENTS NORMES PMR	AME-CO-AMENAGEMENTS	07/10/15	1 835	-1 835	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM14530020	DIVERS MACONNERIE	AME-CO-AMENAGEMENTS	02/08/16	1 515	-1 515	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM14530021	DIVERS MACONNERIE	AME-CO-AMENAGEMENTS	11/07/16	1 005	-1 005	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM14530022	DIVERS MACONNERIE	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/01/17	2 956	-2 943	13
	COMPTA	RETOUR	222300	AM14530023	DIVERS MACONNERIE	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/01/17	1 700	-1 700	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM14530024	DIVERS MACONNERIE	AME-CO-AMENAGEMENTS	18/02/17	11 790	-11 737	53
	COMPTA	RETOUR	222300	AM14530025	CREATION LIGNE DEAU SANITAIRE	AME-CO-AMENAGEMENTS	06/06/18	1 496	-1 496	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AS14530001	MISE AUX NORMES SAE 2010 ASCENSEURS	ASH-CO-ASCENSEUR HYDRAULIQUE	01/01/11	5 230	-5 218	12
	COMPTA	RETOUR	222300	AS24530003	ASC MISE EN PLACE PLAFOND ET CONFORMITE	ASE-CO-ASCENSEUR ELECTRIQUE	01/11/14	8 906	-8 876	30
	COMPTA	RETOUR	222300	AS24530004	MISE EN CONFORMITE ASCENSEUR	ASE-CO-ASCENSEUR ELECTRIQUE	21/03/16	2 266	-2 266	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AS24530006	AMENAGEMENT ASCENSEUR	ASE-CO-ASCENSEUR ELECTRIQUE	01/01/17	7 283	-7 251	32
	COMPTA	RETOUR	222300	AS24530007	CHANGEMENT PORTE CABINE	ASE-CO-ASCENSEUR ELECTRIQUE	24/06/19	15 200	-15 088	112
	COMPTA	RETOUR	222300	CL14530002	REMPL CLIMATISATION DE L'ACCUEIL	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	11/05/10	1 210	-1 210	0
	COMPTA	RETOUR	222300	CL14530005	CLIM ACCUEIL BUREAU+CAISSON VENTILATION	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	01/11/14	6 371	-6 350	21
	COMPTA	RETOUR	222300	CL14530006	MODIFICATION VMC CLIMATISATION	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	01/01/19	1 084	-1 084	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	CL14530007	REMPLACEMENT CLIMATISATION	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	01/01/19	2 147	-2 133	14
	COMPTA	RETOUR	221100	CO14530004	CONCESSION EMPERI	CON-CO-CONCESSIONS	01/01/93	278 661	-278 661	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	DI14530004	COMANDE POMPIER SSI	PINCE-CO-PROTECTION INCENDIE	26/07/16	1 904	-1 904	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	DI14530005	CENTRALE DETECTION INCENDIE	PINCE-CO-PROTECTION INCENDIE	31/01/17	4 800	-4 778	22
	COMPTA	RETOUR	222300	DI14530006	CENTRALE DETECTION INCENDIE	PINCE-CO-PROTECTION INCENDIE	01/01/17	38 751	-38 579	172
	COMPTA	RETOUR	222300	EL14530003	remplit du tgbt	TGBT-CO-TGBT	27/11/00	12 958	-12 958	0
	COMPTA	RETOUR	222300	EL34530001	RENFORCEMENT ECLAIRAGE EMPERI	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	30/12/03	52 450	-52 450	0
	COMPTA	RETOUR	222300	EL34530002	RENFORCEMENT ECLAIRAGE EXTENSION EMPERI	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	30/12/03	18 000	-18 000	0
	COMPTA	RETOUR	222300	EL34530003	TRAVAUX D'ELECTRICITE	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	29/09/06	2 800	-2 800	0
	COMPTA	RETOUR	222300	EL34530004	REFECTION COMPLETE ECLAIRAGE EMPERI	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	30/06/07	23 520	-23 520	0
	COMPTA	RETOUR	222300	EL34530006	REMPL APPAREILS ECLAIRAGES	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/11/14	45 025	-44 877	147
	COMPTA	RETOUR	222300	EL34530007	TRANSFERT INST RESEAUX ET VPN	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/11/14	3 861	-3 848	13
	COMPTA	RETOUR	222300	EL34530008	MISE EN SERVICE- PARAMETRAGE BORNE SORTI	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/11/14	14 940	-14 891	49
	COMPTA	RETOUR	222300	EL34530012	INSTALLATION ELECTRIQUE	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	09/06/16	3 356	-3 342	14
	COMPTA	RETOUR	222300	EL34530013	INSTALLATION ELECTRIQUE	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	09/06/16	4 230	-4 213	17
	COMPTA	RETOUR	222300	EL34530015	CHANGEMENT BAIE INFORMATIQUE	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	09/03/17	3 889	-3 871	18
	COMPTA	RETOUR	222300	EL34530016	INSTALLATION ELECTRIQUE	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	12/05/17	10 549	-10 499	50
	COMPTA	RETOUR	222200	EL514530001	PROTECTION MECANIQUE BLOC SECOURS	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	01/01/11	4 254	-4 254	0

Société	Loi Amortissement	Sous Classe	Compte Valeur Brute	No IMMO	Désignation	Catégorie	Date de Mise en service	Valeur Brute au 31/12/2023	CUMUL AMORT A FIN 2023	VNC A FIN 2023
	COMPTA	RETOUR	222300	GA14530001	MISE A NIVEAU INSTALLATION ANALYSE CO	GAZ-CO-DETECTION GAZ	18/10/05	2 094	-2 094	0
	COMPTA	RETOUR	222300	GA14530003	FOURNITURE DETECTION GAZ	GAZ-CO-DETECTION GAZ	27/06/17	9 169	-9 125	44
	COMPTA	RETOUR	222200	GT14530001	CONFIGURATION ET RACCORDEMENT CNTO	GTC-CO-GTC - GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE	06/04/17	1 511	-1 511	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM00000003	Portes coupe feu véhic Achat matériel neuf (Po 10/	PORT-CO-PORTES	01/03/21	3 585	-3 547	38
	COMPTA	RETOUR	208800	IMM00000006	RECLAS CPTÉ A CPTÉ	DR2-CO-AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	01/03/21	3 690	-3 657	33
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM00000015	Refixation de la tôle du bas de porte sur PCF n°9	GAZ-CO-DETECTION GAZ	01/10/21	480	-480	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM00000018	Prestation ponctuelle et travaux CO/NO	GAZ-CO-DETECTION GAZ	01/10/21	312	-312	0
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM00000020	Amélioration désenfumage	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	01/10/21	3 330	-3 280	50
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM00000022	Presta. ponctuelle &travaux ascenseur &escalator	ASE-CO-ASCENSEUR ELECTRIQUE	01/10/21	1 914	-1 884	30
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM00000024	Mise en conformité radiocontinuité	SONO-CO-SONORISATION	01/10/21	24 853	-24 410	443
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM00000025	Réparation porte piétonne St Michel	PORT-CO-PORTES	01/10/21	496	-496	0
	COMPTA	RETOUR	221100	IMM00000030	F50-DESAMIANTAGÉ	DESA-CO-DESAMIANTAGÉ	01/12/21	1 380	-1 380	0
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM00000037	MONTAGE MURS DE SEPARATION EN PARPAINGS	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/09/22	2 780	-2 755	25
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM00000038	Bornes de recharge véh Achat matériel neuf (Bo 26/	BRV7-CO-BORNES DE RECHARGES VEHICULES ELECTRIQUES	01/09/22	9 505	-9 416	88
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM00000041	Diagnostic structure	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/11/22	4 050	-3 970	80
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM00000042	Telecommande Baes	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	01/11/22	10 317	-10 174	143
	COMPTA	RETOUR	221100	IMM00000043	Missions d'ingenierie	CONS-CO-CONSTRUCTION	01/11/22	4 600	0	4 600
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM00000044	Continuité 4G/GSM dans le bureau d'accueil	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/03/23	3 375	-2 748	627
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM00000049	Mise aux normes loi de finance et RGPD	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/03/23	7 293	-5 520	1 773
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM00000053	Fourniture d'un serveur interphonie GE300	PHONIE-CO-PHONIE	01/03/23	1 633	-1 211	422
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM00000069	Réhabilitation poste de refoulement pluvial	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/10/23	46 948	-28 798	18 150
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM00000072	Changement centrale CO/NO	GAZ-CO-DETECTION GAZ	01/11/23	1 263	-738	525
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM00000078	Decoupe structure + barre de renfort et reparation	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/11/23	1 490	-862	628
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM00000083	Mise en place Nora	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/11/23	1 525	-471	1 054
	COMPTA	RETOUR	221100	IMM00000090	Travaux de réparation structure	CONS-CO-CONSTRUCTION	01/12/23	15 500	-3 198	12 302
	COMPTA	RETOUR	222300	MO14530001	BANQUE D'ACCUEIL EMPERI	AME-CO-AMENAGEMENTS	18/10/04	3 940	-3 940	0
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530012	MATERIEL DE PEAGE EMPERI	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	21/12/04	0	0	0
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530015	CATRE BANCAIRE TPE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	23/04/02	0	0	0
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530020	ADJONCTION 1 LECTEUR PIETONS	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	11/06/09	0	0	0
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530021	MISE SE PLACE ANTENNE LIBERT	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	25/06/12	0	0	0
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530027	EQUIPEMENT D'ENTREE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/16	28 611	-28 501	109
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530028	EQUIPEMENT SORTIE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/16	41 202	-41 045	158
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530029	CAISSE AUTOMATIQUE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/16	56 159	-55 944	215
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530030	1 LECTEUR PIETON	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/16	9 001	-8 967	34
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530031	1 CAISSE MANUELLE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/16	8 037	-8 006	31
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530041	KIT RENFORCEMENT SERRURE PEAGE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/19	2 010	-1 997	13
	COMPTA	RETOUR	222200	PE214530001	MISE EN PLACE LECTEUR DE PROXIMITE	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	09/02/10	1 131	-1 131	0
	COMPTA	RETOUR	222200	PE214530005	MIGRATION DES FLUX MONETIQUES	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	01/11/13	3 215	-3 215	0
	COMPTA	RETOUR	222200	PE214530011	SET UP INGENICO	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	01/01/16	2 155	-2 155	0
	COMPTA	RETOUR	222300	PF14530005	PORTES BASCULANTE SORTIE	PORT-CO-PORTES	01/11/14	28 324	-28 230	94
	COMPTA	RETOUR	222300	PF14530006	DEPOSE PORTES DE SORTIE	PORT-CO-PORTES	01/11/14	5 325	-5 307	18
	COMPTA	RETOUR	222300	PF14530008	PORTES AUTOMATIQUES VEHICULES	PORT-CO-PORTES	01/01/16	22 198	-22 113	85
	COMPTA	RETOUR	222300	PF14530010	PORTE COUPE FEU	PORT-CO-PORTES	30/06/16	2 611	-2 601	11
	COMPTA	RETOUR	222300	PF14530011	VENTOUSES SUR PORTES COUPE-FEU	PORT-CO-PORTES	23/09/16	1 183	-1 183	0
	COMPTA	RETOUR	222300	PF14530012	REMISE EN ETAT PORTES COUPE-FEU	PORT-CO-PORTES	23/09/16	2 710	-2 698	12
	COMPTA	RETOUR	222300	PF14530016	POSE PORTILLONS	PORT-CO-PORTES	24/05/19	5 000	-4 964	36
	COMPTA	RETOUR	222300	PF24530003	FABRICATION/POSE PORTE METALLIQUE	PORT-CO-PORTES	01/01/05	2 475	-2 475	0
	COMPTA	RETOUR	222300	PF24530004	FABRICATION & POSE PORTE PIETON & GRILLE	PORT-CO-PORTES	09/02/09	4 500	-4 500	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	PF814530001	FOURNIT/POSE DE 3 PORTES VISTA	PORT-CO-PORTES	01/01/10	9 360	-9 340	20
	COMPTA	RETOUR	222200	PH14530012	SANTERNE	PHONIE-CO-PHONIE	01/01/07	4 718	-4 718	-0
	COMPTA	RETOUR	222200	PH14530014	MISE PLACE DISPOSITIF VIDEOSURVEILLANCE	PHONIE-CO-PHONIE	30/10/08	6 383	-6 383	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	PI24530001	PEINTURE NIVEAU -1	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	28/09/05	30 470	-30 470	0
	COMPTA	RETOUR	222300	PI24530002	MISE EN PEINTURE	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	15/12/06	30 000	-30 000	0
	COMPTA	RETOUR	222300	PI24530003	SEPT RESINE	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	15/12/06	2 000	-2 000	0
	COMPTA	RETOUR	222300	PI24530004	PEINTURE NIVEAU -2	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	31/07/07	24 892	-24 892	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	PI24530010	MISE EN PEINTURE NIV1/2 -CAGES ESCALIERS	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	01/11/14	303 946	-302 942	1 004
	COMPTA	RETOUR	222300	PI24530012	TRAVAUX DE PEINTURE	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	23/09/16	3 848	-3 831	16
	COMPTA	RETOUR	222300	PI24530020	TRAVAUX DE PEINTURE	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	31/01/19	11 500	-11 423	77
	COMPTA	RETOUR	222200	PO14530002	POMPE SUBMERSIBLE EN FONTE	POMPE-CO-POMPES DE RELEVAGE	01/09/15	2 849	-2 849	-0
	COMPTA	RETOUR	222200	REP4530014	CHANGEUR DE BILLET	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	15/11/99	0	0	0
	COMPTA	RETOUR	222300	SI14530001	FOURNIT PANNEAUX ROUTIER,REPIQUAGE PARTIE BASS	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	23/01/04	0	0	0
	COMPTA	RETOUR	222300	SI14530002	PANNEAUX SIGNALETIQUES	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	28/02/07	0	0	0
	COMPTA	RETOUR	222300	SI14530004	PANNEAUX SIGNALETIQUES	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	26/01/07	0	0	0
	COMPTA	RETOUR	222300	SI14530005	PANNEAUX SIGNALETIQUES	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	29/08/08	0	0	0
	COMPTA	RETOUR	222300	SI14530008	PANNEAUX DE SIGNALISATION	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	01/11/14	3 577	-3 565	12
	COMPTA	RETOUR	222300	SI14530009	CREATION ET MISE EN PLACE TOTEM	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	01/11/14	4 796	-4 780	16
	COMPTA	RETOUR	222300	SI14530011	130104 SIGNALISATION	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	20/07/15	247	-247	0
	COMPTA	RETOUR	222300	SI14530014	REMPLACEMENT PANNEAU	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	27/10/16	1 089	-1 089	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	SI14530015	SIGNALISATION DYNAMIQUE	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	13/10/16	732	-732	0
	COMPTA	RETOUR	222300	SI34530001	MARQUE INDIGO	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	01/01/16	4 269	-4 269	0

Société	Loi Amortissement	Sous Classe	Compte Valeur Brute	No IMMO	Désignation	Catégorie	Date de Mise en service	Valeur Brute au 31/12/2023	CUMUL AMORT A FIN 2023	VNC A FIN 2023
	COMPTA	RETOUR	222200	VE14530002	UNITE PILOTAGE EMPERI	VIDEO-CO-VIDEO	04/05/04	3 125	-3 125	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	VE24530001	ARMOIRE DE VENTILATION	ARV-CO-ARMOIRE DE VENTILATION	09/06/16	5 808	-5 785	24
	COMPTA	RETOUR	222300	VE24530002	ARMOIRE DE VENTILATION	ARV-CO-ARMOIRE DE VENTILATION	09/06/16	4 600	-4 582	19
	COMPTA	RETOUR	222200	VI14530005	TRX VIDEO SURVEILLANCE EMPERI	VIDEO-CO-VIDEO	20/04/04	9 752	-9 752	0
	COMPTA	RETOUR	222200	VI14530009	RENOV SYSTEME VIDEO SURVEILLANCE	VIDEO-CO-VIDEO	29/07/04	29 467	-29 467	0
	COMPTA	RETOUR	222200	VI14530015	MISE EN PLACE TELEALARME EN CABINE	VIDEO-CO-VIDEO	24/08/11	2 332	-2 332	0
	COMPTA	RETOUR	222200	VI14530016	REMPL SYSTEME ENREGISTREUR VIDEO	VIDEO-CO-VIDEO	01/01/13	3 916	-3 916	0
	COMPTA	RETOUR	222200	VI14530022	VIDEOSURVEILLANCE	VIDEO-CO-VIDEO	29/08/18	6 398	-6 359	39
Sous Total Biens de retour								1 602 461	-1 558 287	44 174
TOTAL Salon-de-Provence Emperi								1 733 105	-1 669 482	63 623

2023

DA_130105-Salon-de-Provence Portail Coucou

Société	Loi Amortissement	Sous Classe	Compte Valeur Brute	No IMMO	Désignation	Catégorie	Date de Mise en service	Valeur Brute au 31/12/2023	CUMUL AMORT A FIN 2023	VNC A FIN 2023
SOC_10595-INDIGO PARK	COMPTA	REPRISE	215400	IMM0000937	Antenne Lib+pose parc 130105 Portail Coucou T30004	OU4-CO-MATERIEL ECONOMIE D'ENERGIE	01/08/22	4 398	-4 398	0
	COMPTA	RETOUR	205400	IMM0001893	T30040 Cyber sécurité	LO5-ND-LOGICIELS plus de 5000 Euros (7 ans)	01/01/23	360	-360	0
	COMPTA	REPRISE	218340	IN14520056	MATERIEL INFORMATIQUE	IN1-ND-MATERIEL INFORMATIQUE moins de 3000 Euros	28/11/02	1 659	-1 659	0
	COMPTA	REPRISE	218340	IN14520090	INSTALLATIONS CISCO SOHO 97/ADSL RJ11	IN1-ND-MATERIEL INFORMATIQUE moins de 3000 Euros	01/12/05	950	-950	0
	COMPTA	REPRISE	218340	IN14520135	ML 450 MICRO TOWER	IN1-ND-MATERIEL INFORMATIQUE moins de 3000 Euros	10/04/07	457	-457	0
	COMPTA	REPRISE	218340	IN14520136	NEC DISPLAY 171N	IN1-ND-MATERIEL INFORMATIQUE moins de 3000 Euros	13/04/07	163	-163	0
	COMPTA	REPRISE	215410	OU14520062	AMPLI/TUNER MAJORCOM	OU1-ND-PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	29/08/00	829	-829	0
	COMPTA	REPRISE	215410	OU14520064	GROUPE MOTO REDUCTEUR	OU1-ND-PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	20/04/00	663	-663	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU26430479	AUTOLAVEUSE TS	OU2-ND-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	05/01/16	7 860	-7 860	-0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU46430410	ANTENNE LIBERT	OU4-ND-MATERIEL ECONOMIE D'ENERGIE	01/01/16	2 950	-2 360	590
	COMPTA	REPRISE	215400	OU46430429	1 BALISE LIBERT	OU4-ND-MATERIEL ECONOMIE D'ENERGIE	01/01/18	4 150	-2 491	1 659
	COMPTA	REPRISE	215400	OU56430630	MATERIEL SAE BOX AXISAT	OU5-ND-MATERIEL SAE	28/04/17	10 943	-7 308	3 635
	COMPTA	REPRISE	215400	OU66430061	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	OU6-ND-RESEAU TATA	06/02/12	3 436	-3 436	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU66430860	MATERIEL TATA 2016 DA 130105	OU6-ND-RESEAU TATA	01/01/16	731	-731	0
	COMPTA	REPRISE	218340	REP4520057	PROLINEA 575E 630 (CRUGNOLA)	IN2-ND-MATERIEL INFORMATIQUE plus de 3000 Euros	17/11/95	0	0	0
	COMPTA	REPRISE	218340	REP4520058	ECRAN COULEUR COMPAQ (CRUGNOLA)	IN2-ND-MATERIEL INFORMATIQUE plus de 3000 Euros	17/11/95	0	0	0
	COMPTA	REPRISE	218400	REP4520193	MOBILIER DE BUREAU IKEA	MO1-ND-MOBILIER DE BUREAU ET MAGASIN plus de 1000 € h	01/01/92	1 392	-1 392	0
Sous Total Biens de reprise								40 939	-35 055	5 884
SOC_15456-SAPM	COMPTA	RETOUR	222300	AM14530003	PERGOLAS AUX SORTIES PIETONS	AME-CO-AMENAGEMENTS	02/01/06	12 293	-12 293	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM14530006	REFECTION CUVETTES COLLECTE AVALOIRS	AME-CO-AMENAGEMENTS	13/09/07	7 200	-7 200	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM14530011	OPERATIONS REM AU NORMES PMR	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/07/14	4 770	-4 755	15
	COMPTA	RETOUR	222300	AM14530026	AMENAGEMENT PAYSAGERS	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/01/18	247	-247	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM14530027	MISE EN CONFORMITE PMR	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/01/18	529	-529	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM14530029	REFECTION TOITURE PARKING	AME-CO-AMENAGEMENTS	03/10/19	1 988	-1 972	16
	COMPTA	RETOUR	221100	CO14530001	CONCESSION SALON PORTAIL COUCOU	CON-CO-CONCESSIONS	15/04/93	2 925 878	-2 925 878	-0
	COMPTA	RETOUR	221100	CO14530002	FRAIS FIN INTERCALAIRE PORTAIL COUCOU	CON-CO-CONCESSIONS	15/04/93	154 698	-154 698	0
	COMPTA	RETOUR	221100	CO14530010	REMANIEMENT SORTIE DE VEHICULES	CON-CO-CONCESSIONS	01/11/14	38 249	-38 249	-0
	COMPTA	RETOUR	221100	CO14530011	TRAVAUX ETANCHEITE	CON-CO-CONCESSIONS	01/01/18	11 903	-11 903	-0
	COMPTA	RETOUR	221100	CO14530012	GROS OEUVRE	CON-CO-CONCESSIONS	01/01/18	34 648	-34 648	0
	COMPTA	RETOUR	221100	CO14530013	REDEVANCE ARCHEOLOGIQUE	CON-CO-CONCESSIONS	01/01/18	11 815	-11 815	0
	COMPTA	RETOUR	222300	DI14530002	CENTRALE DETECTION INCENDIE	PINCE-CO-PROTECTION INCENDIE	30/06/16	44 000	-43 819	181
	COMPTA	RETOUR	222300	DI14530003	DISPOSITIF D'ALARME	PINCE-CO-PROTECTION INCENDIE	05/07/16	872	-872	0
	COMPTA	RETOUR	222300	EL34530005	REM EN ETAT ECLAIRAGE DE SECOURS	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	19/10/10	8 721	-8 721	0
	COMPTA	RETOUR	222300	EL34530009	RELAMPING ECLAIRAGE	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/09/15	11 886	-11 843	43
	COMPTA	RETOUR	222300	EL34530010	COMPLT DU RELAMPING ECLAIRAGE	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/09/15	2 210	-2 210	0
	COMPTA	RETOUR	222300	EL34530017	INSTALLATION ELECTRIQUE	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	12/05/17	6 197	-6 167	29
	COMPTA	RETOUR	222300	EL34530019	TRAVAUX ELECTRIQUES	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/01/18	2 384	-2 371	13
	COMPTA	RETOUR	222200	EL514530002	PROTECTION SORTIE TERRASSE	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	02/11/10	5 848	-5 848	0
	COMPTA	RETOUR	222200	EL514530003	PROTECTION BLOC SECOURS	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	04/01/11	4 254	-4 254	0
	COMPTA	RETOUR	222200	EL514530004	ECONOMISEUR D ENERGIE	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	09/06/16	1 534	-1 534	0
	COMPTA	RETOUR	208800	IMM00000007	RECLAS CPTE A CPTE	DR2-CO-AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	01/03/21	3 690	-3 657	33
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM00000009	Transformateurs Travaux d'aménagement (03/	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/03/21	780	-780	0
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM00000014	Curage des réseaux d'eaux pluviales	OU2-CO-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	01/07/21	2 100	-2 076	24
	COMPTA	RETOUR	221100	IMM00000016	Travaux de génie civil et gros œuvre	CONS-CO-CONSTRUCTION	01/10/21	9 990	-9 990	-0
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM00000017	Prestation ponctuelle et travaux SAE	GTC-CO-GTC - GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE	01/10/21	583	-583	0
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM00000019	mise en conformité joints de dilatations	GAZ-CO-DETECTION GAZ	01/10/21	4 350	-4 285	65
	COMPTA	RETOUR	221100	IMM00000021	Travaux de génie civil et gros œuvre	CONS-CO-CONSTRUCTION	01/10/21	2 000	-2 000	0
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM00000026	Mise en conformité Portes coupe-feu	PORT-CO-PORTES	01/12/21	5 538	-5 455	82
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM00000027	Prestation ponctuelle et travaux péage	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/12/21	7 211	-7 107	104
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM00000028	Signalétique	SIGNA-CO-SIGNALITIQUE	01/12/21	1 182	-1 158	24
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM00000029	Changement workstation	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/12/21	1 534	-1 503	31
	COMPTA	RETOUR	221100	IMM00000031	AMIANTE CDE 201	DESA-CO-DESAMIANPAGE	01/12/21	1 300	-1 300	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM00000032	Prestation et travaux peinture	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	01/12/21	3 750	-3 698	52
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM00000036	MONTAGE D UN MUR DE SEPARATION EN PARPAINGS	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/09/22	1 450	-1 437	13
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM00000039	Bornes de recharge véh Achat matériel neuf (Bo 26/	BRV7-CO-BORNES DE RECHARGES VEHICULES ELECTRIQUES	01/09/22	7 592	-7 522	70
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM00000050	Mise aux normes loi de finance et RGPD	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/03/23	3 625	-2 744	881
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM00000062	Diagnostic structure	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/03/23	2 100	-1 589	511
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM00000066	Pompes de relevage	POMPE-CO-POMPES DE RELEVAGE	01/03/23	1 237	-1 004	233
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM00000068	Diverses reprise suite visite et inventaire fin de	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/06/23	10 875	-6 466	4 409
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM00000082	Déploiement Nora	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/11/23	1 525	-471	1 054
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530013	OPTION MATERIEL PEAGE P.COUCOU	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	28/02/05	65 500	-65 500	0
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530014	CARTE BANCAIRE TPE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	23/04/02	6 123	-6 123	0
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530032	EQUIPEMENT D'ENTREE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/16	24 581	-24 487	94
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530033	EQUIPEMENT DE SORTIE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/16	28 750	-28 640	110
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530034	1 CAISSE AUTOMATIQUE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/16	23 670	-23 580	91

Société	Loi Amortissement	Sous Classe	Compte Valeur Brute	No IMMO	Désignation	Catégorie	Date de Mise en service	Valeur Brute au 31/12/2023	CUMUL AMORT A FIN 2023	VNC A FIN 2023
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530035	1 LECTEUR PIETON	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/16	4 748	-4 730	18
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530038	LECTEUR PIETON	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/18	6 912	-6 875	37
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530039	MATERIEL DE PEAGE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/18	379	-379	0
	COMPTA	RETOUR	222200	PE214530002	MISE EN SERVICE D'UN LECTEUR DE PROXIMIT	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	09/02/10	1 131	-1 131	0
	COMPTA	RETOUR	222200	PE214530006	MIGRATION DES FLUX MONETIQUES	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	01/11/13	3 215	-3 215	0
	COMPTA	RETOUR	222200	PE214530012	SET UP INGENICO	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	01/01/16	1 807	-1 807	0
	COMPTA	RETOUR	222300	PF14530007	PORTES BASCULANTE DE SORTIE	PORT-CO-PORTES	01/11/14	10 480	-10 445	35
	COMPTA	RETOUR	222300	PF14530009	PORTE COUPE-FEU	PORT-CO-PORTES	03/06/16	2 365	-2 365	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	PF14530015	PORTE ET CLOTURE	PORT-CO-PORTES	01/01/18	1 315	-1 315	-0
	COMPTA	RETOUR	222200	PH14530002	INTERPHONE 5 DIRECTIONS	PHONIE-CO-PHONIE	22/07/02	750	-750	0
	COMPTA	RETOUR	222200	PH14530018	INTERPHONES	PHONIE-CO-PHONIE	01/01/18	2 050	-2 039	11
	COMPTA	RETOUR	222300	PI24530008	REM EN PEINTURE TOTALITE PARC	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	15/09/14	150 676	-150 187	489
	COMPTA	RETOUR	222300	PI24530011	MISE EN PEINTURE NOUVELLE SORTIE	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	01/11/14	7 667	-7 642	25
	COMPTA	RETOUR	222300	PI24530013	TRAVAUX DE PEINTURE	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	23/09/16	7 858	-7 824	33
	COMPTA	RETOUR	222300	PI24530016	TRAVAUX DE PEINTURE	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	28/09/17	3 250	-3 234	16
	COMPTA	RETOUR	222300	PI24530017	PEINTURE	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	01/01/18	1 686	-1 686	-0
	COMPTA	RETOUR	222200	PO14530004	INSTALLATION POME DE RELEVAGE	POMPE-CO-POMPES DE RELEVAGE	21/06/18	1 275	-1 275	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	REP4530015	ILOTS DIRECTIONNELS	AME-CO-AMENAGEMENTS	18/03/98	4 187	-4 187	0
	COMPTA	RETOUR	222300	SI14530003	PANNEAUX SIGNALETIQUES	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	26/01/07	0	0	0
	COMPTA	RETOUR	222300	SI14530013	130105 SIGNALISATION	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	20/07/15	247	-247	0
	COMPTA	RETOUR	222300	SI14530017	PANNEAUX DE SIGNALETIQUE	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	01/01/18	75	-75	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	SI34530002	MARQUE INDIGO	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	01/01/16	4 269	-4 269	0
	COMPTA	RETOUR	222200	VI14530004	TRX VIDEO SURVEILLANCE PORTAIL	VIDEO-CO-VIDEO	20/04/04	9 900	-9 900	0
	COMPTA	RETOUR	222200	VI14530010	FOURNITS/POSE EQUIP VIDEO SURVEILLANCE	VIDEO-CO-VIDEO	10/09/04	4 900	-4 900	0
	COMPTA	RETOUR	222200	VI14530011	FOURNITURE & POSE DE 2 CAMERAS	VIDEO-CO-VIDEO	13/04/06	7 519	-7 519	0
	COMPTA	RETOUR	222200	VI14530014	REALISATION D'UNE INST ALARME INTRUSION	VIDEO-CO-VIDEO	21/09/10	2 008	-2 008	0
	COMPTA	RETOUR	222200	VI14530017	REMPL SYSTEME ENREGISTREMENT VIDEO	VIDEO-CO-VIDEO	01/01/13	1 883	-1 883	0
	COMPTA	RETOUR	222200	VI14530018	CAMERA	VIDEO-CO-VIDEO	04/03/16	2 848	-2 848	-0
	COMPTA	RETOUR	222200	VI14530021	VIDEOSURVEILLANCE	VIDEO-CO-VIDEO	29/08/18	6 398	-6 359	39
	COMPTA	RETOUR	222200	VI14530023	MISE EN PLACE DE CAMERAS	VIDEO-CO-VIDEO	01/01/18	431	-431	0
Sous Total Biens de retour								3 765 388	-3 756 509	8 879
TOTAL Salon-de-Provence Portail Coucou								3 806 327	-3 791 565	14 763

2023

DA_130103-Salon-de-Provence Voirie

Société	Loi Amortissement	Sous Classe	Compte Valeur Brute	No IMMO	Désignation	Catégorie	Date de Mise en service	Valeur Brute au 31/12/2023	CUMUL AMORT A FIN 2023	VNC A FIN 2023
SOC_10595-INDIGO PARK	COMPTA	REPRISE	215400	OU24520037	TRIEUSE DE PIECES	OU2-ND-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	01/01/02	4 198	-4 198	0
	COMPTA	REPRISE	218200	REP4520015	KANGOO 0383DLG92	VH1-ND-VEHICULES AUTOMOBILES	22/02/96	0	0	0
	COMPTA	REPRISE	215400	REP4520146	CHARIOTS DE COLLECTE STELIO	OU2-ND-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	18/11/99	2 464	-2 464	0
Sous Total Biens de reprise								6 662	-6 662	0
SOC_15456-SAPM	COMPTA	RETOUR	221100	CO14530003	CONCESSION SALON VOIRIE	CON-CO-CONCESSIONS	01/01/93	217 892	-217 892	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000008	RECLAS CPTE A CPTE	MARSOL-CO-MARQUAGE AU SOL VOIRIE	01/03/21	4 812	-4 812	-0
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000023	Prestation ponctuelle et travaux horodateurs	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/10/21	1 174	-1 174	0
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000033	Prestation et travaux marquage au sol	MARSOL-CO-MARQUAGE AU SOL VOIRIE	09/12/21	2 490	-2 490	0
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000040	Marquage au sol "mots payants" en peinture blanche	MARSOL-CO-MARQUAGE AU SOL VOIRIE	01/10/22	3 380	-3 380	-0
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000058	Changements cartes principales avec programmation	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/03/23	1 543	-1 543	0
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000067	Marquage au sol en peinture routière voirie Salon	MARSOL-CO-MARQUAGE AU SOL VOIRIE	17/04/23	6 500	-4 087	2 413
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000070	Achat matériel horodateurs	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/11/23	2 373	-1 705	668
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000081	Changement cartes principales	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/11/23	1 423	-470	953
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000088	Changement de trois tirelires d'horodateurs	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/12/23	1 986	-426	1 560
	COMPTA	RETOUR	222300	MAR45300001	MARQUAGE AU SOL	MARSOL-CO-MARQUAGE AU SOL VOIRIE	30/11/18	5 070	-5 070	0
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530005	MARQUAGE SOL,SCELLEMENT HORO,FOURN/POSE POTEA	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	19/01/04	24 528	-24 528	0
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530006	STELIOS	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	26/01/04	30 503	-30 503	0
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530040	HORODATEUR	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	09/11/18	1 034	-1 034	-0
	COMPTA	RETOUR	222200	PE14530042	TIRELIRES HORODATEUR	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/19	601	-601	0
	COMPTA	RETOUR	222300	PI24530014	TRAVAUX DE MARQUAGE- PEINTURE	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	20/09/16	4 320	-4 320	-0
	COMPTA	RETOUR	222200	REP4530007	HORODATEURS	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	25/10/99	334 025	-334 025	0
	COMPTA	RETOUR	222200	REP4530008	SCELLEMENTS HORODATEURS	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	01/11/99	10 167	-10 167	0
Sous Total Biens de retour								653 820	-648 227	5 594
TOTAL Salon-de-Provence Voirie								660 482	-654 888	5 594

**SAPM (Sté Aux.Parcs
Méditerranée)**

Comptes annuels au 31/12/2023

1 place des Degrés Tour Voltaire 92800 Puteaux / La Défense

**Société à responsabilité limitée
N° RCS 379063225**

SOMMAIRE

Page de garde.....	1
SOMMAIRE.....	2
BILAN - ACTIF.....	3
BILAN - PASSIF.....	4
COMPTE DE RESULTAT (1ère partie).....	5
COMPTE DE RESULTAT (suite).....	6
Faits caractéristiques de l'exercice et changements de méthode.....	7
Règles et méthodes comptables.....	8
Règles et méthodes comptables (suite).....	9
Etat de l'actif immobilisé.....	10
Etat des amortissements.....	11
Etat des provisions.....	12
Etat des échéances des créances et des dettes.....	13
Etat des charges à payer et des produits à recevoir.....	14
Liste des filiales et des participations.....	15
Variation des capitaux propres et composition du capital social.....	16
Engagements hors bilan.....	17
Fiscalité différée ou latente.....	18
Charges et produits exceptionnels.....	19
Opérations avec les entreprises liées.....	20

SAPM (Sté Aux.Parcs Méditerranée)
Comptes annuels au 31/12/2023

BILAN-ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets et droits similaires	10 059 280	8 207 331	1 851 949	1 830 598
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	7 276		7 276	3 465
Avances sur immobilisations incorporelles	452 274		452 274	197 148
TOTAL immobilisations incorporelles	10 518 829	8 207 331	2 311 498	2 031 211
Terrains				
Constructions	5 590	317	5 273	1 521
Installations techniques, matériel	286 857	174 930	111 927	140 899
Autres immobilisations corporelles	278 005	222 536	55 469	61 995
Immobilisations en cours	600		600	1 837
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	571 052	397 784	173 268	206 252
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières (2)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	11 089 881	8 605 114	2 484 767	2 237 463
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	140 414	26 435	113 978	121 069
Autres créances	1 545 583		1 545 583	333 548
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances d'exploitation (3)	1 685 997	26 435	1 659 561	454 617
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	169 181		169 181	503 493
TOTAL Disponibilités	169 181		169 181	503 493
Charges constatées d'avance (3)	104 798		104 798	99 455
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 959 976	26 435	1 933 541	1 057 564
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	13 049 857	8 631 550	4 418 307	3 295 027
(1) dont droit au bail :				
(2) dont à moins d'un an :				
(3) dont à plus d'un an :				

SAPM (Sté Aux.Parcs Méditerranée)
Comptes annuels au 31/12/2023

BILAN-PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel	1 125 000	1 125 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	112 500	112 500
Réserves statutaires ou contractuelles	18 368	18 368
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 567	1 567
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 142 363	628 459
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	2 399 798	1 885 893
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	200 000	300 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	200 000	300 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL Dettes financières (1)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	29 946	26 969
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	606 964	457 136
Dettes fiscales et sociales (1)	51 465	103 071
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (1)	439 338	118 913
Autres dettes (1)	575 705	275 233
TOTAL Dettes	1 703 418	981 323
Produits constatés d'avance (1)	115 091	127 811
TOTAL DETTES (IV)	1 818 509	1 109 134
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	4 418 307	3 295 027
(1) dont à plus d'un an	17 324	20 489
dont à moins d'un an	1 771 239	1 061 676
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		

SAPM (Sté Aux.Parcs Méditerranée)
Comptes annuels au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue biens		
Production vendue services	4 048 874	3 925 080
Chiffre d'affaires net	4 048 874	3 925 080
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	103 161	8 586
Autres produits	41	1 588
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 152 077	3 935 254
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (5)	2 062 364	1 932 831
Impôts, taxes et versements assimilés	44 908	52 656
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations d'exploitation		
Sur immobilisation : dotations aux amortissements	274 726	528 894
Sur immobilisation : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	4 544	3 447
Pour risques et charges : dotations aux provisions		300 000
Autres charges	313 920	277 189
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 700 462	3 095 017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 451 615	840 237
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	24 632	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	24 632	
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		812
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)		812
RÉSULTAT FINANCIER	24 632	-812
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	1 476 246	839 425

SAPM (Sté Aux.Parcs Méditerranée)
Comptes annuels au 31/12/2023

	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	47 167	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 230	718
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	50 397	718
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 230	718
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	3 230	718
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	47 167	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	381 050	210 966
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	4 227 105	3 935 972
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	3 084 742	3 307 513
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	1 142 363	628 459
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées	24 632	
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		812
(5) y compris :		
- redevances de crédit bail immobilier		
- redevances de crédit bail mobilier		

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET CHANGEMENTS DE METHODE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est à signaler au cours de cet exercice.

2. CHANGEMENTS DE METHODE OU DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode comptable n'a été effectué pendant l'exercice.

SAPM (Sté Aux.Parcs Méditerranée)

Comptes annuels au 31/12/2023

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes annuels ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations revenant au concédant, sans indemnité, en fin de contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société.

(a) Constructions

il s'agit de parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) Matériels et outillages et autres immobilisations corporelles

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Install. techniques, matériel et outillage	2 à 30 ans	Linéaire
Install. gén., agencements, aménagements	7 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	Linéaire

La société applique les nouvelles modalités d'amortissement dites de durée de vie utiles. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

SAPM (Sté Aux.Parcs Méditerranée)

Comptes annuels au 31/12/2023

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

3. Avances et acomptes

Ces postes comprennent les sommes versées aux fournisseurs en vue de l'acquisition des immobilisations.

4. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'achat frais d'acquisition inclus. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la quote-part de la situation nette de la filiale, corrigée éventuellement des plus values latentes et des perspectives de rentabilité.

5. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et provisionnées, le cas échéant au cas par cas, compte tenu de leur ancienneté et de leur probabilité de recouvrement.

6. Provisions pour risques et charges

La société ne comptabilise pas de provision pour renouvellement, sauf si un engagement contractuel l'y oblige formellement.

7. Impôts sur les sociétés

La société est intégrée dans le groupe fiscal constitué par la SAS INFRAFOCH TOPCO, en vertu d'une convention d'intégration fiscale signée avec la SAS INFRAFOCH TOPCO.

8. Identités des sociétés consolidantes

La société est intégrée globalement dans les comptes consolidés au 31/12/2023 des sociétés :

- SAS INFRA FOCH TOPCO - 1, place des Degrés - Tour Voltaire - 92800 Puteaux la Défense.
- SA INDIGO GROUP - 1, place des Degrés - Tour Voltaire - 92800 Puteaux la Défense.

SAPM (Sté Aux.Parcs Méditerranée)
Comptes annuels au 31/12/2023

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute au début de l'exercice	Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		9 999 527		519 729
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		9 999 527		519 729
Terrains				
Constructions	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 625		3 965
Installations techniques, matériel et outillage industriels		286 857		
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	278 005		
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau et mobilier informatique			
	Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours		1 837		
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		568 324		3 965
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		10 567 851		523 694

ACTIF IMMOBILISE		Virement	Cession	Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		-427		10 518 829	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		-427		10 518 829	
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			5 590	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				286 857	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			278 005	
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		-1 237		600	
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		-1 237		571 052	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		-1 664		11 089 881	

SAPM (Sté Aux.Parcs Méditerranée)
Comptes annuels au 31/12/2023

AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		7 968 317	239 014	8 207 331
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		7 968 317	239 014	8 207 331
Terrains				
Constructions	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Installations générales, agencements	104	137	241
Installations techniques, matériels et outillages		145 958	27 344	173 301
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	212 780	8 949	221 728
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau, informatique et mobilier			
	Emballages récupérables et divers			
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		358 842	36 429	395 271
TOTAL GENERAL (I+II)		8 327 159	275 444	8 602 602

CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Début de l'exercice	Augment.	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

SAPM (Sté Aux.Parcs Méditerranée)
Comptes annuels au 31/12/2023

PROVISIONS DE L'EXERCICE				
Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES (I)				
Provisions pour litige				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour amortissements de fin de contrats				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	300 000		100 000	200 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	300 000		100 000	200 000
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles	3 230	2 512	3 230	2 512
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	23 114	4 544	1 223	26 435
Autres provisions pour dépréciations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (III)	26 344	7 057	4 453	28 948
TOTAL GENERAL (I+II+III)	326 344	7 057	104 453	228 948
Dont dotations et reprises d'exploitation		4 544	101 223	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles		2 512	3 230	
Dépréciations des titres mis en équivalence				

SAPM (Sté Aux.Parcs Méditerranée)
Comptes annuels au 31/12/2023

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immos financières				
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE (I)				
Clients douteux ou litigieux		34 779	34 779	
Autres créances clients		105 634	105 634	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	168 497	168 497	
	Autres impôts			
	Divers	81 288	81 288	
Groupes et associés		1 159 251	1 159 251	
Débiteurs divers		136 548	136 548	
Charges constatées d'avance		104 798	104 798	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT (II)		1 790 795	1 790 795	
TOTAL DES CREANCES (I+II)		1 790 795	1 790 795	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				

ETAT DES DETTES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine					
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		606 964	606 964		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	51 387	51 387		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	78	78		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		439 338	439 338		
Groupes et associés		170 085	170 085		
Autres dettes		405 620	405 620		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		115 091	97 767	6 408	10 916
TOTAL DES DETTES		1 788 563	1 771 239	6 408	10 916
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

SAPM (Sté Aux.Parcs Méditerranée) Comptes annuels au 31/12/2023

CHARGES A PAYER	Montant
FOURNISSEURS -FACTURES NON PARVENUES	112 674
FOURN. FRES NON PARVENUES ESTIME	10 883
FOURN.IMMOS FNP DOMAINE CONCEDES	167 160
ETAT - CET (CVAE) A PAYER	78
REDEVANCES A PAYER 2015	9 169
REDEVANCES A PAYER 2016	20 345
REDEVANCES A PAYER 2017	9 259
REDEVANCES A PAYER 2018	5 014
REDEVANCES A PAYER 2022	67 215
REDEVANCES A PAYER 2023	220 270
IMPOTS LOCAUX CONCES. A PAYER 2023	71 420
TOTAL	693 488

PRODUITS A RECEVOIR	Montant
CLIENTS PRODUITS NON ENCORE FACTURES	8 244
ETAT - PLAFONN. CET A RECEVOIR	81 288
TOTAL	89 532

SAPM (Sté Aux.Parcs Méditerranée)
Comptes annuels au 31/12/2023

[illegible]

SAPM (Sté Aux.Parcs Méditerranée)
Comptes annuels au 31/12/2023

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES							
CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Affectation du résultat N-1	Distribut. Dividendes	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	1 125 000						1 125 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,							
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	112 500						112 500
Réserves statutaires ou contractuelles	18 368						18 368
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	1 567			628 459	-628 459		1 567
Résultat de l'exercice	628 459	1 142 363		-628 459			1 142 363
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 885 893	1 142 363			-628 459		2 399 798

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL					
Catégories de titres	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2023	Valeur nominale
Actions ordinaires					
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales	75 000			75 000	15,00
Parts fondateurs					
TOTAL	75 000			75 000	

SAPM (Sté Aux.Parcs Méditerranée) Comptes annuels au 31/12/2023

ENGAGEMENTS HORS BILAN		MONTANTS
ENGAGEMENTS RECUS		
TOTAL		
ENGAGEMENTS DONNES		
TOTAL		

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation		
Taux d'inflation		
Taux de revalorisation des salaires		
Durée active résiduelle moyenne probable des employés		

SAPM (Sté Aux.Parcs Méditerranée)
Comptes annuels au 31/12/2023

FISCALITE DIFFEREE OU LATENTE		
	Base	Impôt (1)
Accroissement de la dette future d'impôt		
Charges immobilisées		
Ecart de conversion Actif		
Autres charges déduites d'avance		
Total		
Allègement de la dette future d'impôt		
Provisions risques et charges		
Provision pour dépréciations	2 512	628
Charges à payer		
Ecart de conversion Passif		
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		
Total	2 512	628
Situation différée nette		-628

(1) Taux d'impôt : 25,00%

SAPM (Sté Aux.Parcs Méditerranée)
Comptes annuels au 31/12/2023

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Provision sur immobilisations (valeur d'usage)	3 230	3 230
Subvention		47 167
TOTAL	3 230	50 397

SAPM (Sté Aux.Parcs Méditerranée)
Comptes annuels au 31/12/2023

OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

COMPTES DE BILAN	ACTIF	PASSIF
Titres de participations et créances rattachées		
Prêts		
Immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	19 511	
Autres créances	1 257 169	
Créances	1 276 679	
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes financières		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		417 275
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		170 085
Dettes		587 360

COMPTES DE RESULTAT	CHARGES	PRODUITS
Charges et produits d'exploitation	1 499 689	
Charges et produits financiers		24 632
Charges et produits exceptionnels		



Information sur les moyens mis en œuvre permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public

Article 1^{er}-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République

Notre société assure la gestion d'un service public dans le cadre d'un contrat de concession.

Afin de vous informer au titre de nos obligations issues de l'article 1^{er}-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021, nous vous communiquons les mesures mises en œuvre par les sociétés du Groupe Indigo pour informer les personnes qui participent à l'exécution du service public, des obligations issues du respect du principe d'égalité des usagers devant le service public et des principes de neutralité et de laïcité du service public.

1. Moyens mis en œuvre au sein de l'organisation du Groupe Indigo

Les contrats de prestations de services internes du Groupe faisant intervenir la société Indigo Park intègrent désormais la référence au respect du principe d'égalité des usagers devant le service public, et des principes de laïcité et de neutralité du service public. Une clause a été insérée à cet effet, par avenant, reproduite ci-dessous :

Clause insérée par avenant aux contrats de prestation de services

Article 1 – Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et de l'exécution d'un service public

Dans le cadre du Contrat, il est rappelé que conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, l'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés.

Le Prestataire participant à l'exécution du service public, il s'engage à respecter les dispositions de la loi dans le cadre de l'exécution du Contrat. Et à ce titre, il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent



de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Il est précisé que la Société a l'obligation de communiquer à ses clients amont concernés, les dispositions contractuelles reprenant les obligations imposées aux personnes participant à la mission de service public dans le cadre de l'application de la loi susvisée. A ce titre, les termes du présent avenant seront communiqués aux clients amont concernés, ce que le Prestataire reconnaît et accepte.

En cas de manquement constaté au respect de l'égalité des usagers devant le service public et aux principes de laïcité et de neutralité du service public :

- le Prestataire prendra toutes les mesures nécessaires pour faire cesser le manquement et en justifiera sans délai à la Société ;*
- En cas de demande de mise à l'écart d'un agent affecté à l'exécution du service public de tout contact avec les usagers du service, le Prestataire devra examiner la demande et communiquer à la Société les mesures adaptées et proportionnées mises en œuvre. »*

Au sein de l'organisation de notre Groupe, les moyens mis en œuvre pour informer les collaborateurs concernés du respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de laïcité et de neutralité du service public sont à titre principal :

- L'intégration de ces principes et de leur respect dans le cadre du règlement intérieur des entreprises concernées du Groupe ;
- La mise à disposition d'une tenue de travail.

En cas de manquement par l'un de nos collaborateurs soumis aux obligations d'égalité de traitement des usagers, de laïcité et de neutralité dans le cadre de l'exécution du service public, le collaborateur s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur de l'entreprise, étant rappelé que l'application d'une sanction relève de la seule politique générale de l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines et que selon les principes de droit applicable, elle doit être adaptée et proportionnée et soumise à une confidentialité de la procédure.

Par ailleurs, une campagne de sensibilisation des personnels concernés et une formation spécifique des managers sera mise en place sur la période 2024 à 2025 (en cohérence avec le calendrier défini pour les agents de la fonction publique) permettant notamment de mettre en place les supports de sensibilisation ou de formation.



LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ENTREPRISE : CLAUSE DE NEUTRALITE

En application des dispositions de l'article L1321-2-1 du code du travail, le règlement intérieur dispose depuis 2020 d'une clause de neutralité (loi n°2013-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels):

Article L1321-2-1 du code du travail :

Le règlement intérieur peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché.

S'agissant des principes de neutralité et de laïcité du service public, notre groupe a en 2022 actualisé la clause de neutralité des règlements intérieurs en vigueur, afin de faire expressément référence aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021:

« Article Neutralité, extrait du Règlement Intérieur en vigueur depuis décembre 2022

En vertu de l'article L1321-2-1 du code du travail et des dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1^{er}) confortant le respect des principes de la République, il est rappelé que les principes de neutralité et de laïcité du service public sont applicables à l'ensemble des services publics y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé. Par conséquent, les salariés (...) affectés à des marchés publics ou à des concessions de service public doivent se conformer à ces principes et en assurer l'application. (...) »

MISE A DISPOSITION D'UNE TENUE VESTIMENTAIRE

Compte tenu des spécificités liées à notre métier, le Groupe Indigo met à la disposition de ses collaborateurs présents sur site une tenue vestimentaire de travail qui concourt au respect des principes de laïcité et de neutralité.



2. Moyens mis en œuvre à l'égard des tiers/personnes extérieures au Groupe Indigo et intervenant sur les sites et ouvrages que nous gérons.

Les prestations confiées à des tiers intervenant sur les sites que nous gérons portent principalement sur les missions suivantes : le nettoyage, la fourniture de consommables, la surveillance, la maintenance-réparation ou l'intervention d'organisme de contrôle des équipements et installations.

Pour ces prestations confiées à des tiers, nous avons engagé une démarche d'information et de sensibilisation de nos fournisseurs et prestataires qui se formalise par l'insertion dans la Charte achats responsables du Groupe Indigo, d'un paragraphe sur l'application du principe d'égalité de traitement des usagers, et des principes de laïcité et de neutralité attachés à l'exécution des contrats relevant de la commande publique et ayant pour objet l'exécution d'un service public.

Nous précisons que cette charte est annexée aux différents contrats que nous concluons avec nos partenaires, permettant ainsi de répondre à notre obligation d'information si ceux-ci participent à la mission de service public.

« Extrait de la Charte achats responsables du groupe Indigo :

8.8 Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et à l'exécution d'une mission de service public

Certaines des prestations réalisées dans le cadre des activités du Groupe, interviennent sur un site exploité par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.

A ce titre, et conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, les principes d'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés dans le cadre de la gestion de ces sites, y compris lorsque cette gestion est assurée par un organisme de droit privé.

Il est rappelé que le respect de ces principes s'impose à toute personne à laquelle est confiée pour partie l'exécution de la mission de service public. Il lui appartient de prendre



les mesures adaptées à cet effet, et en particulier il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Tout Fournisseur reconnaît ainsi avoir été informé de l'existence de ces principes et de leur application dans les sites exploités par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.

3. Autres Moyens

En cas de réclamation relative au respect du principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public et aux principes de neutralité et de laïcité du service public, nous précisons que les usagers bénéficient des canaux suivants :

Courrier : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 – 92919 La Défense Cedex

Mail : service.client@group-indigo.com